



Le **CONSEIL DES JEUNES**

Peut-il servir d'espace d'initiation pratique à la démocratie?

LANTO RATSIDA RANDRIAMANANTENA

Août 2011



Sommaire

Avant propos	2
Contexte général	3
1. Qu'est ce que le Conseil des jeunes ? Esprit et rôles.....	3
a) Définition et histoire des Conseils des jeunes	3
b) Les membres du Conseil des jeunes	4
c) Objectifs et missions	4
d) Formes et niveaux de structure.....	4
2. Conseils des jeunes et démocratie : quel rapport ?.....	5
a) Dialogue	5
b) Existence institutionnelle et procédés d'organisation	5
c) Egalité, genre et visions communes.....	5
d) Liberté d'expression et participation citoyenne	5
e) Volonté de vivre ensemble	6
f) Election, équité et liberté	6
Education à la démocratie et Conseil des jeunes	6
Election et éducation à la démocratie	6
3. Défis de l'éducation à la démocratie à travers les Conseils des jeunes	7
a) Engagement des adultes et désintéressement des jeunes	7
b) Importation des défauts de la démocratie et enjeux du pouvoir	7
c) Egalité, représentativité	7
d) Pouvoir réel d'action aux conseils de jeunes	7
CONCLUSION	8
BIBLIOGRAPHIE	10

Avant propos

La présente écriture est une modeste contribution à une capitalisation des années d'observation et des expériences vécues pendant les actions entreprises dans le cadre de ma contribution à la mise en œuvre politique de la jeunesse à Madagascar. Elle peut être classée dans la catégorie de ces travaux d'essai de réflexions sur la problématique de la jeunesse.

Constatant que, contrairement à son importance dans la réalité publique et dans les enjeux de la gestion socio-économique, la jeunesse malagasy ne constitue pas encore une priorité pour les recherches existantes malgré ces programmes et ces supports qui en parlent vaguement et souvent à des fins fonctionnelles (1).

La jeunesse constitue une ressource inestimable dont notre pays dispose. Elle reste mobilisable à tout programme d'effort vers le développement socio-économique et politique de ce pays. Ma conviction est que la jeunesse peut être conjuguée aux différents sujets qui nous préoccupent. Mais la considération des jeunes n'est pas une option. Cette catégorie de la population peut être à double revers (2). Faute de préoccupation, elle devient une menace et un fardeau ! Ainsi, je suis de l'avis de ceux qui confirment la pertinence d'investir dans la jeunesse (3).

Un sujet qui se développe avec la jeunesse est la démocratie. Ce concept mitigé (4), introduit officiellement dans notre champ de vocabulaire depuis 1975 (5) et mise en processus depuis 1990 (6), est au centre des principaux débats. On dénonce en premier lieu sa sensibilité et sa vulnérabilité comme facteur déterminant des crises socio-politiques qui plongent le pays dans un chaos cyclique. L'inverse est aussi souvent évoqué.

La mise en rapport entre la démocratie et la jeunesse est surtout justifiée par le caractère évolutif de cette dernière, dont le devenir est conditionné par l'éducation (7). Si la jeunesse est une phase décisive et pré-fonctionnelle constituant un stade important dans le processus socio-culturel, l'éducation, quant à elle, permet de transmettre d'une génération à une autre, des éléments socio-culturels susceptibles d'influencer sur le développement de la personnalité et du comportement de l'individu vis-à-vis de son milieu externe. Elle détermine aussi son niveau d'intégration sociale dans le sens des valeurs, reconnu ou souhaité par cette société. La démocratie fait partie de ces valeurs requises par notre époque (8).

Au final, l'enjeu est qu'entre une démocratie en pleine évolution, et une catégorie de population en pleine phase de changement, de découverte, d'initiation et d'ouverture, statistiquement majoritaire, économiquement significative, et politiquement déterminant, un schéma méthodologique pertinent pour leur épanouissement respectif est à découvrir.

Mais l'évolution de la démocratie n'est pas évidente. Et le dialogue, qui fait la raison d'être du Conseil des jeunes, peut en constituer un paramètre majeur. Là, je me réfère à une affirmation d'Armen Tarpinian (9) : « la capacité de dialoguer avec soi-même, avec l'autre et avec le monde est à la fois condition, signe et critère de la maturation du caractère et de l'esprit humain. Dès l'enfance, la personnalité se forme dynamiquement dans le creuset des relations familiales, sociales, culturelles auxquelles elle est portée à s'identifier pour progressivement se différencier, s'autonomiser tout en demeurant perméable à l'échange, au dialogue ». Ce niveau de perméabilité peut conduire à la fois à un état de dégradation comme à l'amélioration de l'individu et du système dans lequel il vit.

Beaucoup de pays africains souffrent actuellement des problèmes de démocratie et se trouvent dans un engrenage difficile, phagocytant l'ensemble de son système et paralysant son développement. On est devant de sombres perspectives d'avenir et dans une éternelle situation de recherche de moyens pour s'en sortir.

1) On organise souvent ces travaux dans le cadre d'un projet quelconque qui consiste à des objectifs à court ou à moyen terme. En général, ce sont des programmes initiés par ou avec les organisations humanitaires nationales ou internationales. Sachant que ces programmes ne constituent que des contributions ciblées et partielles et ne peuvent pas satisfaire aux besoins de l'ensemble du système.

2) Thomas Sauvadet : « Jeunes dangereux, jeunes en danger, Comprendre les violences urbaines ». Paris, Editions Dilacta, coll. État des lieux, octobre 2006.

3) Karen Murray, site de la plateforme des jeunes féministes, <http://yfa.awid.org/fr/2010/10/quel-est-le-role-des-jeunes-dans-les-omd%C2%A0/>

4) « Afrobaromètre 2005 », étude réalisée par Mireille Razafindrakoto (IRD-DIAL), Laetitia Razafimamonjy (Coef-Ressources), Désiré Razafindrazaka (Coef-Ressources), François Roubaud (IRD-DIAL).

5) 31 décembre 1975 : Constitution de la République démocratique de Madagascar (Journal officiel, 1975-12-31, Extraordinary)

6) Premiers résultats de l'enquête « Afrobaromètre 2005 » à Madagascar, étude réalisée par Mireille Razafindrakoto (IRD-DIAL), Laetitia Razafimamonjy (Coef-Ressources), Désiré Razafindrazaka (Coef-Ressources), François Roubaud (IRD-DIAL).

7) L'éducation est ici définie comme l'action de développer un ensemble de connaissances et de valeurs (morales, physiques, intellectuelles, scientifiques...) considérées comme essentielles pour atteindre le niveau de culture souhaitée.

8) Cf. Déclaration universelle sur la démocratie-Déclaration adoptée sans vote par le Conseil interparlementaire lors de sa 161^{ème} session au Caire, 16 septembre 1997. art 19.

9) Armen Tarpinian, Dialogue et démocratie, Extrait du École changer de cap, <http://www.ecolechangerdecap.net/spip.php?article84>, - Français - Cultiver l'esprit démocratique -

Les défis deviennent de taille et à multiples facettes. Ainsi, les enjeux de la démocratie deviennent les points angulaires de tous les autres sujets problématiques et il est plus que jamais parmi les prioritaires stratégiques requis. C'est que sa précarité affecte le fonctionnement général du système socio-politique et économique. C'est à ce point qu'on se tourne vers les jeunes, en tant que vecteur naturel de changement. C'est ainsi que naît le choix du Conseil des jeunes comme mode d'initiation et d'exercice pratique aux concepts de base de la démocratie. On espère une appropriation de ces concepts afin de pouvoir améliorer, du moins au niveau de la génération en cours, les pratiques démocratiques essentielles.

Contexte général

Le XXe siècle est surtout marqué par des mouvements socio-politiques et économiques, transformant la société et ses modes d'organisation. Ces mouvements sont souvent motivés par des contestations, revendiquant ensuite des changements au niveau des rapports socio-politiques allant dans le sens de l'octroi de plus de liberté et de pouvoir aux citoyens. Dans la majorité des cas, la jeunesse en fait partie prenante depuis les années 60. Quels événements ou activités ne requerraient la présence des jeunes ? Une manifestation qui se déroule sans les jeunes sera assurément froide. C'est sûr que l'enthousiasme ne sera pas là. La jeunesse est impliquée presque dans tous les événements. Mais ils y sont à la fois acteurs et victimes. « Acteurs » car sans eux, aucun mouvement ne pourrait arriver à ses fins. « Victimes » car contrairement aux promesses, leur situation reste précaire et leur avenir devient de plus en plus incertain. Pour quoi se sont-ils engagés dans ces mouvements ? Ont-ils idée de l'aboutissement avant de s'y lancer ?

Généralement, les raisons de ces engagements sont axées sur quelques points : le souhait de garantir un avenir meilleur, l'amélioration de leurs conditions de vie et la considération de leur existence dans l'ensemble du système socio-politique. Malheureusement, et conformément à la nature des jeunes, ces revendications sont souvent exprimées d'une manière spontanée et violente, dans une logique irrévocable et sans équivoque.

Pour y faire face, chaque régime et pays essaie d'adopter la stratégie appropriée. C'est ainsi qu'est née l'idée de mise en place du Conseil des jeunes (2005), suite au mouvement mondial de ce genre qui devient à la mode, et suite au processus déjà entamé depuis 1997 avec la mise en place du commissariat national de la jeunesse.

1. Qu'est ce que le Conseil des jeunes ? Esprit et rôles.

a) Définition et histoire des Conseils des jeunes

Par définition, un Conseil des jeunes est une structure servant de plateforme d'échanges et de concertation entre les jeunes. C'est un espace « d'expression, de concertation, d'approfondissement et de développement des réflexions sur les problèmes auxquels sont confrontés les jeunes eux-mêmes », « un moyen de représentation et de plaider pour les jeunes (10) ». Ce statut leur offre une situation favorable, en parallèle avec le système formel classique (l'école), à toute action d'éducation. C'est un espace propice à toute démarche d'éducation et d'apprentissage. C'est aussi un espace pour les engagements concrets des jeunes.

En quelque sorte, c'est une nouvelle forme d'implication des jeunes dans la vie publique pour répondre à un phénomène de désintéressement manifeste constaté chez cette catégorie de la population, alors même qu'on assiste paradoxalement à un engouement aux engagements associatifs dans différents domaines (11).

A la différence des autres pays, les Conseils des jeunes à Madagascar ont été constitués dans leur forme actuelle en 2005 (12) par le Ministère de la jeunesse(13). Toutefois, l'histoire du Conseil de jeunes remonte en 1997 par la mise en place d'un Commissaire de la jeunesse, puis à sa naissance, à l'issue d'un forum national des jeunes organisé conjointement par le gouvernement malagasy et le FNUAP.

10) Art 1 du décret n°2006/728 portant création, organisation et fonctionnement du Conseil de la jeunesse

11) Fondation pour l'innovation politique :enquête sur les jeunes du monde, sous la direction de Dominique Reynié, Fondapol | Fondation pour l'innovation politique-France. La jeunesse du monde. 2011.

12) Les premières formes de Conseils de jeunes datent des années 60. Pendant la période allant de 1963 à 1967, des dizaines d'expériences se mettent, par exemple, en place en France, à l'initiative de jeunes lycéens ou étudiants, en collaboration ou pas avec les municipalités correspondantes. Ces expériences ont été relatées à l'époque dans la presse écrite et à la télévision. Un premier « Congrès national des Conseils de jeunes » s'est déroulé à Paris le 8 janvier 1967 en présence de dix délégations de Conseils de jeunes de France et de plusieurs bureaux provisoires. Une association nationale (le « Conseil National de la Jeunesse ») se serait constituée en décembre 1965 à Sedan, qui a produit un journal (France-Jeunes) en avril 1966. Par ailleurs, l'idée des Conseils municipaux de jeune date de 1944 en Alger, préconisant la généralisation de telles structures communales dans toute la France.

13) En France, par exemple, la mise en place des conseils des jeunes ont été sous l'initiative des collectivités territoriales.

Ce forum a été lui-même réalisé en réponse aux aspirations des malagasy depuis 1991 (forum social), revendiquant une stratégie institutionnelle concrète et claire sur la politique pour les jeunes malagasy. La mise en place du Conseil de jeunes a été effective le 09 septembre 2004 (adopté par l'assemblée nationale, loi n°2004-028) en application de la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ).

b) Les membres du Conseil des jeunes

Un Conseil des jeunes est une organisation composée de représentants de jeunes, élus par leur pairs ou volontaires, travaillant ensuite à divers projets qui les concernent, qui correspondent à des problématiques perçues par eux comme importantes au sein de la collectivité, et qui visent l'amélioration, par exemple, de la sécurité, de la propreté, de l'accès aux loisirs, de leur diversification, de l'offre d'espaces de rencontres. Certains autres problèmes sociaux (SIDA, alcool, paix et sécurité..) peuvent être abordés sous la forme de projets humanitaires, de campagnes de sensibilisation, d'information. Tous ces projets sont travaillés en petits groupes ou en commissions thématiques, à l'image des modalités de fonctionnement du Conseil municipal. La loi malagasy prévoit que les Conseils des jeunes sont constitués par les jeunes âgés entre 15 et 35 ans.

c) Objectifs et missions

La politique de mise en place des Conseils des jeunes vise essentiellement l'intégration et la promotion, la prise de responsabilité et le renforcement des capacités des jeunes à l'autonomie et à la contribution aux efforts de développement.

En fait, la création du Conseil des jeunes, peut être considérée comme une initiative pionnière qui aide à pratiquer la démocratie et le dialogue, et à se familiariser avec la discussion des questions d'intérêt pour ces groupes sociaux, sur les plans éducatif, social et politique.

En principe, C'est une possibilité offerte aux habitants jeunes, de donner leurs avis sur les décisions et le contexte des affaires publiques en général.

La loi prévoit trois objectifs du Conseil de la jeunesse:

a) l'expression et la concertation entre toutes les organisations, groupements et mouvements associatifs des jeunes évoluant dans les secteurs économiques, socio éducatifs, culturel et sportif, visant le développement, la promotion et l'épanouissement des jeunes b) l'approfondissement et le développement des

réflexions sur les problèmes auxquels sont confrontés les jeunes c) la représentation et le plaidoyer des mouvements associatifs pour les actions en faveur de la jeunesse.

A l'interne, consultation et proposition constituent les deux mots clés du Conseil des jeunes. Par ailleurs, la structure est censée pouvoir émettre des avis et formuler des propositions tout en mettant en œuvre des activités/projets.

Politiquement parlant, un Conseil des jeunes a pour objectif l'implication des jeunes dans la vie de la cité.

d) Formes et niveaux de structure

Au niveau mondial, ils ont des noms extrêmement variés : Conseils Municipaux de Jeunes (CMJ), Conseils Locaux de Jeunes (CLJ), Conseils Communaux de jeunes(CCJ) mais aussi Forum des Jeunes etc. Tous ces conseils ont néanmoins des formes différentes car, sans obligation, ils restent du ressort de la volonté politique des élus et d'une construction adaptée au territoire. Ce sont souvent des assemblées de jeunes élus par leurs pairs dans un cadre communal, régional et national. Depuis le milieu des années 90 apparaissent à leurs côtés, souvent pour des jeunes plus âgés, des conseils basés sur le volontariat des jeunes. A Madagascar, on en trouve au niveau des communes et des régions ainsi qu'au niveau national.

2. Conseils des jeunes et démocratie : quel rapport ?

Dans cette partie, on va essayer de soulever les quelques principes démocratiques de base en rapport avec ceux du Conseil des jeunes.

a) Dialogue

Depuis l'adoption de la démocratie comme système régissant le mode politique, nous sommes dans l'obligation d'entretenir un climat favorable à son développement. Sinon, on sera dans une pseudo démocratie qui bloquera notre système. Ce climat est essentiellement conditionné par l'existence d'une facilité de participation des citoyens au débat et au dialogue. C'est cette possibilité qui offre au conseil le statu pertinent à la promotion de la démocratie. Le Conseil des jeunes est censé être un espace dans lequel les jeunes débattent sur différents thèmes qui s'inscrivent souvent dans des projets visant à lutter contre les fléaux qui les concernent (SIDA, chômage, violence, alcool...). Ces débats permettent aux jeunes de s'imprégner des sujets importants pour leur avenir et le dialogue est productif dans la plupart des cas. Les différences de vue sont remarquables et les discussions sont souvent dures et mériteraient d'être plus poussées, l'obstacle en est le manque d'encadrement et le défis au niveau de la culture qui ne laisse pas facilement la place aux débats, surtout, avec les jeunes, qui sont considérés comme des « enfants ». Ceci leur interdit d'essayer de tenir le même rang transactionnel que les adultes(14).

Pour en finir, j'ai choisi cette assertion d'Armen Tarpinian (15) :

« Sans sous-estimer le rôle essentiel de la famille, on peut tristement constater que de la maternelle à l'université et aux grandes écoles, la vraie capacité de vivre et d'évoluer en société, l'esprit et la psychopédagogie du dialogue, restent pour beaucoup à inventer et à pratiquer »

b) Existence institutionnelle et procédés d'organisation

Par opposition à l'anarchie, la démocratie exige une institution qui favorise le débat et les décisions communes. Le Conseil est une structure à la disposition de toute catégorie d'association, mais, à l'instar des partis politiques, ces derniers sont atteints d'un

phénomène de dissension et de démultiplication stérile. Son existence institutionnelle claire lui permet de servir de modèle pour les pratiques de bonne gouvernance, de séparation des pouvoirs, de respect des règles, de demande de rendre compte...

Par ailleurs, les Conseils de jeunes fonctionnent sur le principe de la représentation par l'élection. Dans ce sens, ils sont d'une forme particulière de démocratie participative qui emprunte des éléments de la démocratie représentative.

c) Egalité, genre et visions communes

Le Conseil des jeunes est une structure constituée par des associations de nature différente, dans laquelle les membres s'activent en égalité dans une perspective et orientation commune, sans pour autant minimiser la spécificité de chaque entité, groupe ou individu(16). Les membres adoptent le principe de l'intérêt commun étant donné qu'ils sont issus des associations dont la plupart œuvrent pour le développement social.

La loi mentionne que les Conseils des jeunes devront élaborer un programme à chaque niveau (Conseil communal, Conseil régional, Conseil national). Ces programmes seront les fruits de la concertation entre les jeunes eux-mêmes. Cette approche d'ensemble nécessite des exercices d'apprentissage car il n'est jamais facile, surtout à Madagascar, d'arriver à une construction d'ensemble. Notre société étant, non seulement, traditionnellement hiérarchisé, mais aussi parce que l'aspect individuel compte beaucoup sur les facteurs de prises de décision. En fait, arriver à une construction d'ensemble requiert une certaine culture de compréhension mutuelle et d'objectivité. Telle aptitude se cultive dès la jeunesse.

d) Liberté d'expression et participation citoyenne

Le Conseil des jeunes est un moyen de donner la parole aux jeunes(17). Considérant que les jeunes sont des citoyens à part entière, auxquels le système démocratique accorde un rôle important. En effet, il est du devoir des jeunes d'exprimer leurs opinions sur différentes questions les concernant directement ou indirectement.

14) Dans le langage quotidien, les jeunes sont appelé « les enfants » (ny ankizy), une représentation sur le bas de l'échelle de transaction.

15) Armen Tarpinian, Dialogue et démocratie,- Français - Cultiver l'esprit démocratique –extrait publié dans le site <http://www.ecolechangerdecap.net/spip.php?article84>

16) Pour le cas du conseil régional de la jeunesse Analamanga, les femmes sont autant actives que les hommes. Il arrive même qu'elle dépasse les hommes en terme de niveau d'activité et d'effectif.

17) Charte Africaine de la jeunesse_2006

A part les travaux de réflexion et d'analyse, la loi autorise aussi aux Conseils des jeunes la formulation de recommandations et conseils destinés à leur propre développement(18). A travers ces actions et par le biais d'autres formes plus concrètes, le Conseil des jeunes est un moyen de promotion et d'affirmation de la participation citoyenne des jeunes

e) Volonté de vivre ensemble

La Démocratie requiert une grande capacité à vivre ensemble. La loi sur la politique nationale de la jeunesse malagasy indique que les Conseils des jeunes doivent être constitués des représentants des associations existantes au niveau de leur circonscription.

f) Election, équité et liberté

Un Conseil des jeunes est mise en place à travers une élection. On sait que l'élection est une des étapes importantes de la démocratie. Pendant l'élection, chaque membre est mise à égalité et libre de choisir son candidat. Tous les membres, sans distinction peuvent se présenter et voter. Certes, les adultes assistent à certaines réunions mais ils ne peuvent pas s'immiscer dans les choix.

Education à la démocratie et Conseil des jeunes

L'éducation à la citoyenneté a été toujours comprise par les programmes scolaires et les projets de développement comme une nécessité. Mais dans les deux cas, on constate que les actions sont limitées car certaines catégories de jeunes ne sont pas concernées. Par ailleurs, l'approche pratiquée dans ces programmes reste trop pédagogique et inadéquate. Un type d'éducation plus large et plus adéquate s'impose. Les jeunes sont à l'âge de l'ouverture au monde extérieur et ils sont prêts à assimiler ce qui les convainc. Arriver à cet objectif n'est pas facile car la nature des jeunes est caractérisée par une certaine sensibilité, notamment par rapport aux adultes. Ils ont besoin d'un environnement qui reconnaît leur valeur et qui les considère. Leur stade d'évolution nécessite des méthodes plus pratiques et concrètes. Ils ont besoin de vivre des expériences, sans être trop contraints par les situations réelles. Aussi, un climat d'enthousiasme conditionne leur faculté d'apprentissage. Cette condition se créera vite entre les jeunes.

Le Conseil des jeunes est un moyen de susciter l'auto-évolution du processus de compréhension du mécanisme pratique et des résultats attendus d'une

démocratie saine au sein des jeunes. Je pense qu'il est plus bénéfique d'associer le dynamisme, la créativité, le goût du défi et de la rénovation, constaté chez les jeunes, à la configuration progressive de la culture démocratique chez eux. Eduquer les jeunes est une nécessité dans un processus démocratique. C'est une condition même du « vivre ensemble » évoqué dans les précédentes parties. L'éducation accroît ce que certains sociologues appellent « l'éducabilité » ou la capacité aux changements. Un changement par rapport à la situation défailante de la démocratie actuelle. Cette éducation n'est pas pédagogique mais participative, basée sur l'expérience et la mise en valeur. Alain VULBEAU(19) parle de « la socialisation secondaire ». Un type de socialisation défini comme « une relation entre des gens qui ont chacun leurs habitudes, leurs coutumes, leurs façons de faire, leurs idées, et que le problème, ce n'est pas de suivre une seule voie, mais d'être capable de négocier entre plusieurs voies, sans seulement s'accrocher à la sienne. Donc, la socialisation secondaire, c'est le fait que les jeunes s'éduquent entre eux et ne sont pas toujours éduqués par les adultes »

Election et éducation à la démocratie

Lors des élections, le fait d'organiser une campagne électorale peut ressembler à une mascarade. Or il est aussi un moment d'apprentissage inédit d'une démocratie où l'électeur et le candidat devient plus actifs et plus responsables de leurs programmes et de leurs choix.

On peut par exemple imposer le fait que les candidatures soient collectives et non individuelles, qu'elles soient définies par un programme et non par un simple nom ou une photo, que ces programmes fassent l'objet d'analyses. A différencier des initiatives démocratiques où ce sont les jeunes qui revendiquent un droit à la parole et à la participation aux décisions. On comprend bien que ces moments d'analyse peuvent alors préfigurer une conscience citoyenne plus aiguisée.

18) Article 3, décret n° 2006/728 portant création, organisation et fonctionnement du conseil de la jeunesse.

Ces associations sont elles-mêmes de différente nature (confessionnelle, politique, économique, culturelle, sportive...). Cette diversité est souvent source de tension à l'interne. Mais elle est aussi une source de richesses. L'objectif de tout message éducatif sur la démocratie consisterait alors à promouvoir cette capacité de conjugaison des intérêts communs dans un monde pluriel et naturellement différent.

19) Alain VULBEAU - maître de conférences à l'Université Paris X « Entre sciences sociales et politiques locales de la jeunesse : une question de méthodes ». Colloque organisé par le Centre de Rencontre, d'Echanges et de Formation (CREF) de Haut Rhin. Thème : Quelles politiques Pour quelles jeunessees ? Colmar – 26 mai 2001

3. Défis de l'éducation à la démocratie à travers les Conseils des jeunes

Lors de la partie introductive, j'avais essayé de faire comprendre que le Conseil des jeunes ne constitue pas l'unique et le seul moyen d'éducation à la démocratie. Au contraire, il peut constituer un moyen de pérennisation des pratiques négatives pouvant porter atteinte à l'évolution du processus démocratique.

Certaines conditions sont alors à prendre en compte dans l'objectif d'éviter que le Conseil des jeunes ne devienne un outil de légitimation et de transfert des comportements non favorables à la démocratie, ainsi que d'éviter la légitimation d'une volonté de préserver le pouvoir des aînés et des politiciens en place.

a) Engagement des adultes et désintéressement des jeunes

On aperçoit souvent la velléité de certains responsables de détourner l'esprit du Conseil des jeunes. Ils voient implicitement aux Conseils des jeunes, un rôle d'animateur et non pas de concepteur. Ils essaient seulement de maintenir la motivation des jeunes en cherchant à crédibiliser la structure à l'extérieur mais non à l'intérieur. Le sens de ces actions est de maintenir encore tout le pouvoir entre les mains des aînés. En écoutant les discours, les jeunes ont vraiment l'impression que des adultes les écoutent et les prennent en considération. Toutefois, on révèle souvent le manque d'engagement concret de ces aînés. Les discours éducatifs qui entourent les Conseils de jeunes, peuvent être perçus comme la domination de l'adulte sur l'enfant : les notions de citoyenneté et de démocratie sont centrales dans la plupart des discours, mais sont évoquées dans la perspective de l'apprentissage. Sur le fait, l'adulte reste le détenteur du "savoir-faire démocratique", il est, lui, citoyen responsable. Le jeune est le futur citoyen, celui qui doit faire l'apprentissage de la vie démocratique.

La découverte de ceci provoquerait un nouveau risque de désintéressement des jeunes aux actions communes et à la participation.

b) Importation des défauts de la démocratie et enjeux du pouvoir

Si les Conseils de jeunes assurent une sensibilisation aux règles élémentaires du jeu politique, et à l'acceptation de ces règles, ils peuvent aussi être un moyen d'importation des mauvaises pratiques des adultes. Naturellement, les jeunes pensent que tous ce que les

adultes font sont bon. Par ailleurs, sachant que les jeunes peuvent être facilement influencés par les enjeux de pouvoir, le Conseil des jeunes peut faire profiter aux objectifs symboliques et électoralistes. De ce fait, la manipulation n'est pas à exclure. A l'heure de la médiatisation à grande échelle, ceci peut devenir un objet intéressant pour le marketing politique.

Le Conseil de jeunes apparaîtra alors comme la recherche, par les élus locaux, d'un accroissement de leur base de légitimation et d'un renforcement de l'ordre politique établi et des valeurs démocratiques en leur faveur. Les jeunes, du fait de leur innocence politique, peuvent servir aux politiciens malhonnêtes pour éviter toute critique, et ils peuvent alors incarner l'engagement politique dans son sens le plus noble ?

c) Egalité, représentativité

Le Conseil des jeunes peuvent être un champ de reproduction de l'inégalité sociale existante. On constate souvent la répercussion de ce défaut à travers le fait que certains jeunes semblent disposer de plus de capital (social, intellectuel, matériel) et sont poussés naturellement sur le devant ou le haut de la scène. Ce fait est de nature à décourager les autres jeunes qui se sentiront impuissants voire exclus du système. Une politique générale visant l'intensification de la formation sur le leadership et l'égalité est nécessaire pour y remédier. Ainsi qu'une politique intégrée d'éducation qui prend en compte cette autre dimension de la problématique de la jeunesse. Cette inégalité peut être non seulement individuelle, elle peut aussi être structurelle et spatiale. Les jeunes de la ville ou du chef-lieu sont plus dynamiques dans les Conseils des jeunes. Or, par extrapolation, 80% des jeunes seraient des zones périphériques. Comment donner plus de représentativité et de crédibilité aux Conseils des jeunes qui ne représenteraient que les jeunes des quartiers urbains ? Quelle est la formule adéquate pour que tous les jeunes, du moins la majorité, puissent être inclus ?

d) Pouvoir réel d'action aux conseils de jeunes

Dans les modalités de représentation des jeunes, les notions de responsabilité et de représentation présentent une différence fondamentale avec celles des adultes : les jeunes sont « encadrés » par des adultes. Leurs réunions, leurs conseils, leurs commissions sont animées par des adultes qui conservent le pouvoir. Ces instances sont souvent uniquement prévues comme des lieux de débat, de propositions, de consultation, et aucune action concrète n'est rendue possible

directement, car le Conseil n'a aucun moyen propre, ni financier, ni humain. En principe, les propositions sont transmises aux organismes partenaires potentiels, aux Conseils municipaux, ou au Ministère et, les seuls personnages influents sont le maire, les chefs de région ou le ministre. Mais en réalité, ils sont plus occupés par d'autres sujets que le Conseil des jeunes. Depuis ces cinq années de ma présidence du Conseil des jeunes, j'ai constaté que cette structure n'est pas encore reconnue par les systèmes, même s'il s'agit d'un programme gouvernemental, légalement approuvé par les assemblées. Aucune décision concrète n'est prise au niveau des ministères et des collectivités pour sa mise en marche opérationnelle. Aucun signe d'intention n'a jamais été constaté. Bref, les Conseils des jeunes sont considérés comme toutes ces associations de jeunes qui « demandent » quelque chose et qui n'en n'obtiennent qu'au bon vouloir des adultes. C'est triste de constater qu'aucune initiative, même de la part du Ministère de la jeunesse - qui est censé être le concepteur principal - vont dans le sens de la considération du Conseil.

CONCLUSION

Nous venons d'explorer en long et en large comment le Conseil des jeunes peut être un moyen efficace pour l'éducation à la démocratie. Du moins, on constate des objectifs communs entre le Conseil des jeunes et la démocratie notamment dans la démarche et les principes. A travers les quelques concepts essentiels à la démocratie, on pourra penser que le Conseil de jeunes n'est pas seulement un moyen mais aussi un laboratoire où l'on peut vérifier et analyser les failles de nos pratiques politiques dès la jeunesse.

Mais cette possibilité est limitée. La jeunesse étant un âge sensible, une attention particulière est requise sur le contenu et les moyens d'apprentissage. Car si l'on ne fait que parler dans les Conseils de jeunes, rien ne changera et celui-ci deviendra une coquille vide, on écouterait les jeunes sans les entendre. De la volonté de défendre véritablement les propositions des jeunes dépendront la réussite et la crédibilité de la structure. Or cette crédibilité est difficile à conquérir tant que d'autres mesures ne soient pas prises dans son système même de mise en œuvre. Mais cette crédibilité est vitale pour que le Conseil des jeunes acquière le statut de moyen d'éducation à la démocratie.

La démocratie est un processus continu. C'est un long chemin qui ne se fait pas en une seule fois. Une société dite démocratique se construit sans cesse. Ce processus évolutif est à la recherche d'une forte contribution des citoyens. Le recours aux jeunes en constitue une voie

pertinente. Et similaire au processus démocratique, la jeunesse, elle aussi, est une étape décisive d'un long processus individuel. Cette étape, appelée par les sociologues comme Peter Berger et Thomas Luckman comme une phase de socialisation⁽²⁰⁾ secondaire dans laquelle les jeunes peuvent apprendre à connaître et à comprendre le fonctionnement et l'orientation même de la société dans laquelle ils vivent.

Mais le système de Conseil des jeunes indiqué ici, n'est pas un lieu de transaction parent-enfant, à l'instar de l'école, mais plutôt un moyen d'auto-construction de l'identité des jeunes à travers une structure institutionnelle claire dédiée à eux, un espace d'expérimentation, d'identification des rôles et d'attitudes et d'intériorisation des normes. Pour que ces produits d'expérimentation deviennent ensuite, comme Pierre Bourdieu l'a dit, des habitus⁽²¹⁾.

Mais, comme l'a dit Veronique Bordes⁽²²⁾, les jeunes peuvent être à la fois « en danger » et « dangereux ». L'état d'ouverture et d'aptitude aux adaptations par les jeunes fait qu'il y ait aussi des enjeux dans le système du Conseil des jeunes. On peut pré-imaginer toute sorte de récupération et d'instrumentalisation par les politiques existantes, ou du moins, l'intériorisation des « mauvais systèmes » ou modèles encore prédominants dans les pratiques politiques en cours par les jeunes. Ce risque est réel et il implique des mesures adéquates qui peuvent être même institutionnelles. Sur ce, je fais appel aux organisations et institutions spécialisées dans l'éducation politique⁽²³⁾ ainsi qu'aux organisations des sociétés civile et politique pour un débat de fond sur les mécanismes envisageables. A mon égard, ceci est une **urgence** pour faire évoluer notre système politique et démocratique.


L'autre proposition est que les programmes du Conseil des jeunes doivent principalement être axés sur l'éducation politique et l'intégration dans la vie politique de la communauté en s'intéressant aux enjeux locaux et régionaux, aux événements nationaux et internationaux. Afin qu'ils puissent comprendre le sens et le devenir des actions qu'ils entreprennent au sein du Conseil.

²⁰ La socialisation peut être définie comme un processus par lequel des groupes et des individus s'intègrent à la société en intériorisant ses normes et en participant à la vie collective.

²¹ Habitus : conditions sociales (politique) définies imprimés chez l'individu par un ensemble de disposition durable.

²² Veronique Bordes, prendre place dans la cité, jeunes et politiques municipales, l'harmattan, 2007

²³ La friedriche Hebert Stiftung, par exemple, peut servir d'un modèle pratique et efficace à travers ses programme RJT (Réseau des Jeunes Travailleurs) et YLTP (Youth Leadership Training program)



Mais je ne dirais pas que le Conseil des jeunes soit le seul moyen pertinent pour l'éducation des jeunes à la démocratie. Il s'agit seulement d'un moyen existant et mieux structuré disponible à une amélioration. Ceci dit que d'autres formes d'éducation à la démocratie sont possibles et il est temps que la société malagasy réfléchisse sur ces possibilités.

Dans le milieu scolaire par exemple, les jeunes élisent leur délégué de classe mais la question est de savoir si on les a fait comprendre le sens de cette élection? Dans le milieu religieux, les présidents et responsables des jeunes ont été également élus, comment transmettre les principes démocratiques à ces pratiques? Sachant que la société malagasy est profondément religieuse? Même cas dans les milieux sportifs que dans les groupes socio- culturels...

Au vu de ce bref parcours de réflexion, nous convenons de dire que le conseil des jeunes est une structure disponible et pertinente à prendre en compte dans une quelconque perspective politique d'éducation à la démocratie. Et ce, malgré, et il s'agit indiscutablement d'un paramètre à évaluer et à orienter, sa récente existence et son stade quasi-pilote.

BIBLIOGRAPHIE

- O. GALLAND, *Sociologie de la jeunesse : l'entrée dans la vie*, Paris, A. Colin, 1991
- C. DUBAR, *La socialisation*, Paris, A. Colin, 1992
- Koebel (Michel), « A propos des conseils de jeunes... », *Informations sociales*, 65/1998 (pp. 88-95).
- Thomas Sauvadet : « Jeunes dangereux, jeunes en danger, Comprendre les violences urbaines ». Paris, Editions Dilecta, coll. État des lieux, octobre 2006.
- « Afrobaromètre 2005 », étude réalisée par Mireille Razafindrakoto (IRD-DIAL), Laetitia Razafimamonjy (Coef-Ressources), Désiré Razafindrazaka (Coef-Ressources), François Roubaud (IRD-DIAL).
- Dominique Reynié, Fondapol | Fondation pour l'innovation politique-France. La jeunesse du monde.2011. www.fondapol.org
- Armen Tarpinian, Dialogue et démocratie,- Français - Cultiver l'esprit démocratique –extrait publié dans le site <http://www.ecolechangerdecap.net/spip.php?article84>
- Karen Murray, site du plateforme des jeunes féministes,<http://yfa.awid.org/fr/2010/10/quel-est-le-role-des-jeunes-dans-les-omd%C2%A0/>
- Décret n° 2006/728 portant création, organisation et fonctionnement du conseil de la jeunesse.
- Journal officiel, 1975-12-31, Extraordinary)- 31 décembre 1975 : Constitution de la République démocratique de Madagascar
- Charte Africaine de la jeunesse_2006
- Déclaration universelle sur la démocratie-Déclaration du Conseil interparlementaire lors de sa 161ème session au Caire, 16 septembre 1997. art 19.



A propos de l'auteur

Lanto RATSIDA RANDRIAMANTENA, sociologue, membre du Réseau des Jeunes Travailleurs, Président du Conseil Régional de la Jeunesse Analamanga, depuis 2005.

Impressum

Friedrich-Ebert-Stiftung
Madagascar
Lot V.A. 14 FA Tsiadana
BP 3185
Antananarivo 101
Madagascar

Responsable
Constantin Grund
Représentant Résident de la Friedrich Ebert Stiftung

Fon: +(261 20) 22 344 24 / -25 fax: +(261 20) 22 257 31
e-mail: info@fes-madagascar.org
<http://www.fes-madagascar.org>